

10 Faits divers & Justice

Présomption de violences sexuelles sur mineure de moins de 15 ans à Mouila
Il tente de violer sa nièce de 7 ans !

FN

Mouila/Gabon

POLI Fenne Astaire, un jeune compatriote âgé de 23 ans, élève en 1ère dans le plus grand lycée de la commune de Mouila, a tenté récemment d'abuser sexuellement de sa nièce âgée tout juste de 7 ans.

Les faits remontent à la nuit du 17 avril dernier. La mère de la victime étant absente du domicile familial, c'est Poli, le plus grand, qui est chargé ce jour-là de la garde des enfants. Sauf que, profitant de ce que les autres petits dorment déjà, Poli Fenne Astaire introduit la gamine de 7 ans dans sa chambre pour, comme il l'expliquera par la suite, jouer au « Soulever-Soulever ».

Mais sous le feu de l'action, il se serait mis en érection. Puis, entraîné par les pulsions sexuelles,

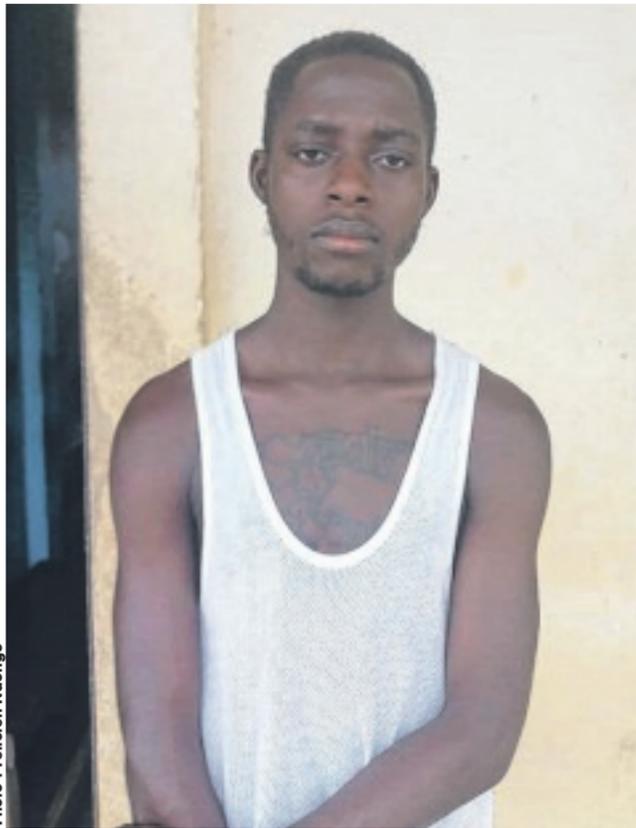


Photo : Felicien Ndongo

Poli Fenne Astaire médite sur son sort...

le jeune lycéen, après avoir enlevé le sous-vêtement de la fillette, aurait à plusieurs reprises frotté

son pénis sur le sexe de sa petite nièce toute innocente. Et avec effet immédiat, la sécrétion du



Photo : Achille Patrick DINDOUMOU/ L'Union

... à la prison centrale de Mouila.

liquide séminal. Conséquence: des lésions sur les parties génitales externes.

MANDAT DE DÉPÔT. Après avoir commis sa basse besogne, Poli se serait endormi. Tout comme sa jeune victime. De retour au bercail, la maman de la fillette, constatant que celle-ci fait une forte fièvre, lui administre un traitement pour la faire baisser. Mais, le lendemain, l'enfant se serait plaint des douleurs au ni-

veau de ses parties intimes. Pressée de questions par sa mère, la petite finira par dénoncer son tonton Fenne. Et ce n'est pas tout. En cherchant à en savoir davantage, la génitrice découvre avec stupeur et effroi des traces du liquide séminal sur le sexe de sa fillette. Sur ces entrefaites, elle s'effondre en larmes.

L'affaire est ensuite portée à la connaissance de l'ensemble de la famille.

Et, unanimement, les membres de celle-ci décident de saisir les autorités compétentes. Interpellé, puis interrogé au poste par les gendarmes de la brigade-centre de Mouila dirigée par l'adjudant-chef major Jean Christian Wayerigui, le présumé délinquant sexuel passe aux aveux. Il précisera, toutefois, aux enquêteurs qui l'interrogent, n'avoir pas pénétré la jeune victime.

Dans la foulée, le rapport médical délivré par l'hôpital révèle que la fillette a subi des « violences sexuelles ». L'enquête est toujours en cours, d'autant que l'affaire est en instruction judiciaire.

Aussi, Poli Fenne Astaire a-t-il été placé, le 25 avril dernier, sous mandat de dépôt, à la prison centrale de Mouila, par le procureur de la République, pour présomption de violences sexuelles sur mineure de moins de 15 ans.

Tentative de viol à Port-Gentil

Gordin Moussodji Moutsinga, le faux bon samaritain en prison

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

« Si tu élèves un éléphant, il te quittera avec ta maison quand il deviendra éléphant. » Cet adage populaire sied bien à Gordin Moussodji Moutsinga, le faux bon samaritain qui a tenté d'agresser sexuellement la compagne de son frère Franck Baviogui.

Il se raconte que les deux hommes, âgés respectivement de 32 et 40 ans, s'entendent depuis des lustres comme larrons en foire. Ils habitent dans la zone de Bac-Aviation, dans la commune de Port-Gentil, et se fréquentent régulièrement, sans que l'un ne puisse avoir la moindre appréhension à propos de l'autre.

De relations cordiales qui semblent avoir pris un coup il y a quelques jours. En effet, pendant que

Gordin Moussodji Moutsinga est en visite chez son frère Franck Baviogui, une vive dispute éclate entre ce dernier et sa compagne N.L.C.. La jeune dame, connaissant le caractère fougueux de son compagnon, supplie alors son beau-frère Moussodji Moutsinga de ne pas partir avant que la colère de Baviogui ne s'apaise. Faute de quoi, ce serait un enfer interminable pour elle.

Mais Moussodji Moutsinga a une autre idée. Comme il souhaite ardemment regagner son domicile à cet instant-là, il suggérera, semble-t-il, d'offrir son hospitalité à N.L.C. Le temps que son époux revienne à de meilleurs sentiments. Proposition que la dame aurait acceptée volontiers.

Chemin faisant, Moussodji Moutsinga et sa belle-sœur s'arrêtent dans un



Photo : Jean Paulin Allogho

Gordin Moussodji Moutsinga, aussi triste qu'un bonnet d'âne.

troquet, afin de prendre "une dernière bière pour la route", puis continuent leur chemin. Une fois à son domicile, Moussodji Moutsinga installe dame N.L.C. dans une chambre attenante à la sienne, pour qu'elle y passe la nuit.

La suite se passe de commentaire. En effet, Gordin Moussodji Moutsinga, re-

viendra quelque temps après. Et comme les différentes pièces de sa maison n'ont aucun secret pour lui, il réussit à s'introduire sans toquer dans la chambre où il vient d'installer sa belle-sœur. Le reste est facile à deviner. Sauf que, la femme étant probablement non consentante, Gordin emploiera la manière forte,

en la menaçant de mort.

DÉBAT CONTRADICTOIRE. Les mots qu'il aurait adressés à sa belle-sœur sont terrifiants: « C'est à toi de choisir entre ton maintien en vie ou faire l'amour avec moi immédiatement. Mais je tiens à te dire que j'ai déjà tué quatre personnes. Si tu refuses de coucher avec moi, tu seras ma cinquième victime. »

Et N.L.C. de témoigner, lors du débat contradictoire à la police judiciaire (PJ) avec son agresseur présumé: « (...) il m'a étranglée avec la taie d'oreiller pour étouffer mes cris. »

Ce à quoi l'homme aurait réagi par cette phrase pour le moins cocasse: « J'avais seulement caressé sa cuisse gauche, cela n'était pas dans l'intention de coucher avec elle... »

Plusieurs questions taraudent cependant les es-

prits. Pourquoi dame N.L.C., en allant se coucher, n'a-t-elle pas pris soin de fermer sa chambre à clé pour plus de sécurité? Le dernier verre pris ensemble avant d'arriver à la maison était-il un subterfuge du faux bon samaritain Gordin Moussodji Moutsinga, pour profiter de la fatigue de son hôte, afin d'assouvir sa libido sans aucune opposition?

En tout cas, une enquête a été ouverte par la PJ afin d'en savoir plus sur les circonstances de cette agression supposée.

En attendant, au terme de l'enquête préliminaire, Gordin Moussodji Moutsinga a été présenté devant le procureur de Port-Gentil. Après audition, il a été placé sous mandat de dépôt pour tentative de viol, à la prison centrale de Port-Gentil.

Incendie à Mouila

Une maison réduite en cendres au quartier Moukoundza

FN

Mouila/Gabon

UN incendie d'une rare violence a récemment ravagé une maison d'habitation au quartier Moukoundza, dans le premier arrondissement de la commune de Mouila. D'après les témoignages

recueillis sur le lieu du sinistre, le feu serait parti d'une bougie allumée et négligemment abandonnée dans une pièce de la maison. Tant et si bien que sa flamme a fini par toucher d'autres supports inflammables, notamment le tapis. Toute l'habitation construite en matériaux périssables, a ainsi été léchée.



Photo : Felicien Ndongo

Le feu a tout ravagé sur son passage.

La chaîne de solidarité formée spontanément par les riverains pour tenter de sauver ce qui pouvait l'être, a été rompue, du fait de l'ampleur du feu.

Si aucune perte en vie humaine n'a été déplorée, en revanche, les dégâts matériels sont considérables, les victimes ayant perdu tous leurs biens.